

fois, le Canada s'étend en largeur sur plusieurs milliers de milles. Il faut également tenir compte des députés qui représentent des provinces très éloignées d'Ottawa. Je veux parler ici surtout des provinces baignées par le Pacifique ou l'Atlantique. J'incluerais également l'Alberta et la Saskatchewan.

Il importe que les députés aient sur le plan personnel des contacts avec leurs commettants et, je l'ajoute, avec leur famille. On devrait vraiment tenir compte davantage du fait que le Canada ne forme qu'une nation et que la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont des droits qu'il faut respecter.

Il ne sera peut-être pas possible de donner suite à mes propositions dès la prochaine session mais on devrait songer à faire en sorte que les sessions ne se prolongent plus au point de durer sept mois sans interruption. A ce propos, je crois qu'elles vont être de plus en plus longues à mesure que le Canada va prendre de l'importance. Il faudra tenir compte du fait que certains députés doivent venir de très loin. La Chambre pourrait siéger à compter de la dernière semaine d'octobre ou de la première semaine de novembre. Elle siégerait jusqu'à la mi-décembre, ou jusqu'à Noël, mettons, et demeurerait ajournée jusqu'à la mi-janvier. Elle siégerait alors sans arrêt jusqu'à l'achèvement de ses travaux. Vu l'étendue du pays et les responsabilités dont doivent s'acquitter tous les députés, je crois présenter là une demande logique et raisonnable.

Je ne veux pas me mettre en cause, mais je me permets de signaler que pour arriver ici à temps, j'ai dû quitter ma famille le jour de l'an. Si j'excepte quelques jours bien courts à Pâques, je ne suis pas retourné depuis visiter ma famille ou mes commettants.

Je suis responsable de ma famille, je le sais, mais je le suis aussi de mes commettants en tant que membre de la Chambre des communes. Les députés venant d'autres provinces que l'Ontario et Québec et autres provinces avoisinantes devraient certes être en mesure de représenter leurs commettants comme il convient et, tout comme les députés de l'Ontario et de Québec, de connaître leurs réactions en se rencontrant avec eux.

Je suis sûr que le premier ministre se penchera sur ce problème. Il doit reconnaître qu'à mesure que le Canada se développe, les séances des deux chambres du Parlement augmenteront au lieu de diminuer. Si cette proposition n'obtient pas l'acquiescement du premier ministre qui est chargé de convoquer le Parlement, je la soumets alors aux députés qui viennent des provinces éloignées,—mettons à 500 ou peut-être à 1,000 milles de distance,—et qui ne peuvent rentrer

chez eux pour les fins de semaine, ou même une fois par mois. Dans l'intérêt de notre régime parlementaire démocratique et en raison de l'égalité de droits entre les députés venant d'endroits éloignés et les représentants d'Ottawa, par exemple, qui partagent les mêmes responsabilités, il conviendrait d'accorder aux députés des lointaines provinces, en fixant nettement les conditions et les responsabilités, le moyen de voyager par avion. Ils pourraient ainsi voir leurs commettants et visiter leurs provinces respectives de temps à autre.

M. le président: A l'ordre. J'ai hésité à interrompre l'honorable député, même si j'ai pensé que ses propos s'écartaient beaucoup du sujet à l'étude. J'ai maintenant la confirmation que ce qu'il dit n'est pas conforme au Règlement. Le sujet dont il nous entretient pourrait être traité plus à propos au titre des crédits de la Chambre des communes. J'invite donc l'honorable député à borner ses observations au sujet à l'étude.

M. Winch: J'ai dit tout ce que j'avais à dire.

M. Castleden: Il y a un problème assez important que je voudrais signaler au premier ministre. Le 20 juillet, soit il y a une semaine aujourd'hui, le premier ministre, répondant à une question touchant les inondations en Saskatchewan et au Manitoba, a dit ceci:

...le premier ministre et deux de ses collègues étaient ici hier et nous avons examiné la situation au cours d'une entrevue avec eux. Il est un aspect qui peut être réglé immédiatement, et je crois comprendre qu'on est à prendre des dispositions pour qu'un représentant du gouvernement fédéral...

M. le président: A l'ordre. Je ne vois pas encore en quoi ces observations ont trait aux crédits du premier ministre ou au crédit n° 338. Cette question relève sûrement d'un autre ministère.

M. Castleden: Le premier ministre a entrepris de répondre à la question. Il s'agissait de sa déclaration à la Chambre à l'égard, je pense, de la position du Conseil privé ou du Cabinet. Cette question était brève, et je voulais savoir si le premier ministre pouvait y répondre. Car un fonctionnaire du gouvernement de la Saskatchewan m'a informé ce matin qu'on n'avait reçu aucune communication à l'égard de ces accords. Le premier ministre peut-il nous dire ce qui en est, vu que nous en sommes au dernier jour de la session?

Le très hon. M. St-Laurent: A ce propos, monsieur le président, dès que nous aurons l'occasion de tenir une réunion plénière du